

COMMISSION DES COMPETITIONS – Saison 2024/2025

Procès-verbal N° 1 du 16/06/2025

Réunion du Lundi 16 juin 2025 en visioconférence

Président de séance : M. Guillaume ARNOULD

Présents : MM., Badr LABIAD, Romain LAVIGNE, Damien MARCHOIS, Thierry TUMSON, Miguel VINCENT

Assiste : Benoît CHAPPE

ACCESSIONS-RETROGRADATIONS

à l'issue de la saison 2024/2025

(sous réserve des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours)

Championnats Seniors

Les championnats de District pour la saison 2024 – 2025 :

D1 = 1 poule de 12

D2 = 2 poules de 12

D3 = 4 poules de 12

D4 = 4 poules

A l'issue de la saison 2024/2025 :

Accessions au championnat de Régional 3 (Phase d'accession)

Les 2 premiers de la poule de Départementale 1 accèdent à la R3 LGEF.

Accessions pour les autres championnats de Départemental (D2 - D3 – D4)

Les 1^{ers} de chaque poule accèdent en division supérieure.

Lorsqu'une équipe classée première d'une poule de D2, D3 ou D4 ne peut accéder au niveau supérieur ou y renonce pour quelque raison que ce soit, c'est l'équipe suivante dans l'ordre du classement de cette poule qui accède au niveau supérieur et ainsi de suite si la ou les équipes suivantes ne peuvent accéder à l'échelon supérieur, sans pour autant aller au-delà de l'équipe classée 3ème du groupe.

Rétrogradations

Le dernier de chaque poule est obligatoirement rétrogradé en division inférieure. Chaque poule sera composée de 12 équipes maximums sauf dispositions contraires. A l'issue de chaque saison, il monte ou il descend autant d'équipes que nécessaire pour que les poules des différents championnats de district restent à 12 équipes (article 4 du Règlement des Championnats Seniors).

Rappel de l'Article 6 du Règlement des Championnats Seniors

6.2 Repêchage

Lorsque le nombre total des clubs devant composer un championnat la saison suivante est inférieur au nombre de clubs devant y figurer, le ou les clubs supplémentaires appelés à combler les places vacantes sont repêchés parmi ceux qui occupaient les places de relégation de ce niveau de compétition, sauf le dernier qui descend obligatoirement dans la division inférieure. Les équipes ayant fait l'objet d'une exclusion ou d'un forfait général ne sont pas repêchées.

6.3 - Cas particulier

Lorsque le nombre total des clubs devant composer une division la saison suivante, après la réalisation complète de toutes les dispositions réglementaires (article 6) est inférieure au nombre de clubs devant y figurer selon l'article 4, il est procédé à l'accession des meilleurs seconds parmi les seconds de la division inférieure, puis des meilleurs troisièmes parmi les troisièmes de la division inférieure, sans pour autant aller au-delà des équipes classées troisième.

	3 descentes de Régional 3	
Niveau	Accessions	Rétrogradations
D1	2 accessions en R3	Les 3 derniers
D2	Le 1 ^{er} de chaque groupe	Les 2 derniers de chaque groupe et le moins bon 10 ^{ème}
D3	Le 1 ^{er} de chaque groupe	Le dernier de chaque groupe et le moins bon 11 ^{ème}
D4	Le 1 ^{er} de chaque groupe	Pas de descente

Bilan R3

Sont rétrogradés en D1

- Charleville ES
- Cheveuges COV-BAR
- OCPAM 3

Bilan D1

Accèdent au championnat R3

- Nord Ardennes
- Bourg Rocroi AS

Sont rétrogradés en D2 :

- Charleville Franco Turque
- Revin US
- Rethel SF 2

Bilan D2

Accèdent au championnat D1 :

- Haybes FC
- Buzancy SOS

Sont rétrogradés en D3 :

- Liart Signy FC 2
- OCPAM 4
- Porcien FC 2
- St Menges US

Classement des 10emes D2	Points	Différence de buts
Blagny Carignan FC 2	10 points	-1
Monthermé Thilay AS	6 points	-3

- Monthermé Thilay AS

Bilan D3

Accèdent au championnat D2 :

- La Francheville US
- Remilly Aillicourt JS
- Pixien FC
- Raucourt ASR

Sont rétrogradés en D4 :

- Aubrivoise US
- Ville sur Lumes AS
- Pouru aux bois AS
- Asfeld AS 3

Classement des 11emes D3	Points	Différence de buts
Mouzon AS 2	4	-3
Launois FC	4	-4
Neuvillois	2	-4
Sormonne	0	-26

- Sormonne SL

Bilan D4

Accèdent au championnat D3

- Bourg Rocroi AS 3
- CA Villers Semeuse 3
- Glaire AS
- Novion ES

Championnats Vétérans

D'après les règlements du championnat Vétérans :

« Article 6 – *ACCESSIONS ET RETROGRADATIONS* »

A l'issue de la saison, les 3 derniers de la poule « HONNEUR » sont reversés en poule « PROMOTION ».

A l'issue de la saison, les 3 premières équipes de la poule « PROMOTION » accèdent en poule « HONNEUR ».

La Commission des Compétitions transmet au Comité Directeur, les classements de l'ensemble des compétitions du District des Ardennes de Football pour homologation. »

D'après le classement :

Descendent en Promotion :

- Les Ayvelles
- Le Theux
- Charleville ES

Montent en Honneur :

- Média Terre
- Blagny Carignan FC
- Puilly FC

Sous réserves des éventuelles procédures en cours.

Procédure d'appel des dossiers :

Toutes ces décisions sont susceptibles de recours, par envoi en recommandé à : *District des Ardennes de football – Rue des Illées – 08140 Bazeilles* ou à l'adresse électronique : secretariat@districtfoot08.fff.fr, selon les dispositions de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F devant la commission compétente dans le délai de **2 jours** à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée en application des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Le Président
Guillaume ARNOULD,

Le Secrétaire
Miguel VINCENT

